

Monsieur le Bourgmestre,
Madame l'Echevine, Messieurs les Echevins,
Madame la Présidente du CPAS
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Chers Citoyens,

Un travail de première ligne vient d'être réalisé par l'école INDBE dans le cadre du projet « REVe » le Service Mobilité de la commune, de la commission « Mobilité ».

Avant que vous ne preniez position lors de ce conseil communal par rapport à l'application des SULs (Sens Uniques Limités), nous souhaitons retenir votre attention sur ce qui suit.

Il nous semble essentiel de faire confiance aux cyclistes quotidiens. Ils sont demandeurs de l'application d'un maximum de SULs. Ce sont par ailleurs des citoyens responsables (de leur vie, du bien-être de leur famille et entourage) et ils ne considèrent pas que les sens uniques limités constituent pour eux un danger supplémentaire.

Au contraire, l'application des SULs leur offrirait davantage de reconnaissance, et une prudence accrue de la part des automobiliste.

Des enquêtes prouvent d'ailleurs que l'application des SULs ne s'accompagne pas d'une augmentation du nombre d'accidents de la route, et nous vous avons déjà parlé des apports de leur mise en oeuvre dans le sens d'une plus grande convivialité, d'un partage « doux » de la chaussée.

Ces enquêtes sont le fruit de professionnels de la route et de la sécurité routière.

La dangerosité n'est pas une motivation valable pour la non-application des SULs. Cet argument nous semble utilisé par des personnes qui ne se déplacent pas en vélo.

Sinon, pourquoi alors ne pas TOUT mettre en oeuvre pour protéger les cyclistes si cela était une réelle motivation : aménager des pistes cyclables dignes de ce nom dans tous les travaux de rénovation des routes entrepris dernièrement.

Il est bien sûr important de bien informer les citoyens des améliorations effectuées pour une meilleure mobilité de TOUS, tout comme cela a été fait lorsqu'il y a eu modification de la réglementation des stationnements.

L'application des SULs en Wallonie est obligatoire depuis 2004 et de nombreuses communes les ont mis en application. Pourquoi pas nous? La mobilité douce doit faire sa place dans les mentalités. Ne pas les mettre en oeuvre, ou retarder indéfiniment les prises de décision vous place dans une situation de non-respect de la loi.

L'IBSR a donné son aval concernant l'application de nombre de SULs proposés dans notre commune. Nous attendons impatiemment le vôtre dans le respect de tout ce qui vient d'être dit et du Plan Communal de Mobilité travaillé longuement.

Nous sommes des cyclistes bienveillants, conscients. Offrez à Braine-le-Comte la possibilité de s'ouvrir à d'autres modes de déplacement que la voiture, pour les citoyens, pour les familles, pour les enfants, pour un plus grand respect de chacun et de notre environnement.

Pour Le Gracq de Braine-le-Comte,

Catherine Huyghe
braine-le-comte@gracq.org